

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 5 novembre 2024

Délibération
n° 172-2024
Point 4.10

Point 4.10 de l'ordre du jour

Demande de renouvellement du titre d'émérite de M. Jean-Louis HALBWACHS, astronome à l'Observatoire astronomique de Strasbourg, à compter du 01/04/2025 pour une durée de 5 ans

Réf. réglementaires:

Décret n° 2002-151 du 7 février 2002 relatif à l'octroi de l'éméritat aux enseignants-chercheurs assimilés aux professeurs des universités pour la désignation des membres du Conseil national des universités

EXPOSE DES MOTIFS :

Le décret cité en référence dispose que les enseignants-chercheurs assimilés aux professeurs des universités peuvent, lorsqu'ils sont admis à la retraite, recevoir le titre d'émérite correspondant au corps auquel ils appartenaient avant leur admission à la retraite. Dans ce cas, le titre est accordé pour une durée déterminée par l'établissement.

Les enseignants-chercheurs émérites assimilés aux professeurs des universités peuvent diriger des séminaires, des thèses et participer à des jurys de thèse ou d'habilitation. Ces fonctions ne donnent lieu à aucune rémunération.

La décision est prise par le conseil d'administration, à la majorité des membres présents ou représentés, sur proposition de la Commission de la recherche siégeant en formation restreinte aux personnes habilitées à diriger des travaux de recherche dans l'établissement.

La Commission de la recherche a rendu, lors de sa séance du 3 juillet 2024 et dans les conditions énoncées ci-dessus, un avis favorable à l'unanimité à la demande de renouvellement du titre d'émérite de M. Jean-Louis HALBWACHS, astronome à l'Observatoire astronomique de Strasbourg, à compter du 01/04/2025 pour une durée de 5 ans.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la demande de renouvellement du titre d'émérite de M. Jean-Louis HALBWACHS, astronome à l'Observatoire astronomique de Strasbourg, à compter du 01/04/2025 pour une durée de 5 ans.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

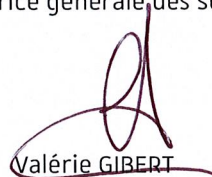
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 6 novembre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT